

Décision n°2018-004

Arrêté portant nomination d'un régisseur d'avance

Le Président de l'EP Campus Condorcet

Vu le décret 2017-1831 relatif à l'organisation et au fonctionnement de l'établissement public Campus Condorcet ;

Vu la décision n° 2018-002 de création d'une régie d'avance en date du 12 janvier 2018 ;

ARRETE

Article premier :

Madame Fathia Salim est nommée régisseur d'avance de la régie instituée auprès de l'EP Campus Condorcet.

Article 2 : le régisseur d'avance est dispensé de cautionnement

Article 3 : l'indemnité annuelle du régisseur d'avance est fixée à 110 €.

Article 4 : le directeur des affaires financières et l'agent comptable sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision

Saint-Denis La Plaine, le 12 janvier 2018

Jean-Marc Bonnisseau



Président de l'Etablissement public Campus Condorcet

Le régisseur d'avance

Fathia Salim



Dix partenaires pour un pôle international de recherche et de formation en sciences humaines et sociales.

- CNRS** Centre national de la recherche scientifique
- EHESS** École des hautes études en sciences sociales
- ENC** École nationale des chartes
- EPHE** École pratique des hautes études
- FMSH** Fondation maison des sciences de l'homme
- INED** Institut national d'études démographiques
- Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne
- Université Paris 3 Sorbonne Nouvelle
- Université Paris 8 Vincennes - Saint-Denis
- Université Paris 13 Nord